

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024 à 20h00**

**Séance n° 1/2024**

**Présents :** ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, MARQUET François,

**Excusés :** DUFOUR Gilles donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle, GALEWICZ Anne donne pouvoir à FRISOT Carole, BACHELET Carole donne pouvoir à AUGIER Romain

**Absent :** CORRE Laurent,

**Secrétaire de séance :** Carole FRISOT

**Date de la convocation :** 22 janvier 2024

**ORDRE DU JOUR :**

- « village d'avenir » : lancement du dispositif
- **BATIMENT**
  - Salle des fêtes : DETR – marché
  - Travaux divers
- **URBANISME**
  - Droit de préemption
- **VOIRIE**
  - Travaux du SIEL sur Rochères
  - Vidéosurveillance
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
  - Bibliothèque : intégration au réseau Roannais Agglomération
  - Mobilier garderie
  - Terrain de foot : travaux et éclairage
- **QUESTIONS DIVERSES**
  - Médecin
  - Proposition formation cimetière
  - Demande d'Emmaüs

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 est adopté.

**1- « Village d'avenir » lancement du dispositif**

Mme le Maire rappelle aux élus que la commune a été retenue au niveau national. Mme le Maire a assisté à une réunion de lancement du projet à la préfecture. Ce dispositif met à disposition de la commune de l'ingénierie sur divers thèmes pour déterminer les projets pour l'avenir.

Le 12 février, une réunion se tiendra avec les maires de Le Crozet et La Pacaudière pour définir des points communs sur lesquels travailler. S'en suivra une réunion avec la cheffe de projet.

**BATIMENTS**

**2- Salle des fêtes : DETR – marché**

**Délibération 1/2024-1 : approbation du projet et demande de subvention DETR**

**Délibération 1/2024-2 : approbation du projet et demande de subvention Fonds Vert**

Mme le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle des fêtes. A ce jour l'offre pour le lot n°4 ne nous a pas été remise par l'architecte.

Il convient de renouveler les demandes de subvention DETR et Fonds vert. Le montant des travaux qui servira de base à ces demandes est de 634 922.32€ HT. Le montant de subvention sollicité est de 150 000 €. Les conseillers acceptent à l'unanimité les demandes de subvention DETR et Fonds vert pour 150 000€.

Mme Le Maire précise que l'entreprise Viebois a remis une offre pour le lot n°4 à l'architecte. L'offre a été vérifiée début janvier par l'économiste qui a demandé une nouvelle étude avec une demande de révision.

M. MARQUET manifeste son inquiétude face à la lenteur du retour de l'offre pour le lot n°4 et relève le manque d'efficacité de l'architecte. Il rappelle ses interrogations formulées au moment du choix de cabinet effectué sans véritable enquête sur la réputation et la compétence de ce professionnel. Sans nier les difficultés techniques et conjoncturelles liées à la réfection de cette toiture, il ne comprend pas la position de Mme Le Maire surtout après les résultats du premier appel d'offres : il aurait fallu faire jouer tous les réseaux d'informations possibles afin de contacter un maximum d'entreprises compétentes pour les inviter à postuler dans le respect de la procédure.

Aujourd'hui, faute d'initiative la commune se retrouve avec un seul devis sur ce lot, d'une entreprise dont la compétence reste à démontrer et qui a la main pour fixer le prix de sa prestation. Mme Le Maire répond que c'est le travail de l'architecte et rappelle les difficultés des entreprises de couverture, très sollicitées (grêle), ainsi que l'aspect technique complexe de ce chantier.

### **3- Travaux divers**

M. Dumas annonce que tous les logements et garages sont loués.

M. Dumas présente un devis pour la réfection de la porte de l'ancien dépôt : 2631 € HT par CS Menuiserie  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

M. Matichard ne prend pas part au vote, étant locataire du bâtiment.

M. Marquet fait remarquer que des traces, des coulures, sont apparues sur la façade de l'église. Mme Le Maire prendra contact auprès de M. Peillon.

## **URBANISME**

### **4- Droit de préemption : parcelle AB250**

Le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption

## **VOIRIE**

### **5- Travaux du SIEL sur Rochères**

M. Jeneste informe les élus que des travaux d'enfouissement des réseaux seront réalisés en collaboration avec le SIEL, en 2024, sur Rochères. Ces travaux débuteront au transformateur rue de Rochères et se termineront à hauteur du restaurant le bouchon de la 7.

### **6- Vidéosurveillance**

Mme le Maire informe les élus que des entreprises seront consultées afin d'obtenir le chiffrage de cette installation de vidéosurveillance. L'entreprise Eiffage a d'ailleurs été reçue cette semaine.

## **ECOLE, SPORT, LOISIRS**

### **7- Bibliothèque**

Mme Déplace présente le projet de mise en réseau des médiathèques. Il s'agit de constituer un réseau composé des médiathèques d'intérêt communautaire et des médiathèques municipales ayant conventionné avec le Département de la Loire.

La mise en réseau qui s'ouvrira jusqu'en 2027 permettra aux usagers :

- d'emprunter dans chacune des médiathèques du réseau avec la même carte, ouvrant à des choix diversifiés
- de disposer de services numériques renforcés depuis le portail des Médiathèques de Roannais Agglomération : réservation, prolongation, consultation du catalogue, visualisation du compte usager, inscription en ligne...et surtout accès à l'offre en ligne sur identification.

- de profiter de parcours d'éducation aux arts et à la culture, dans le cadre d'ateliers et de projets créatifs menés par des artistes, avec une programmation culturelle et une médiation en appui ;
- de bénéficier d'ateliers numériques au sein de certaines médiathèques
- d'être accompagnés par des équipes consolidées en termes de compétence et bénéficiant de l'appui de Roannais Agglomération en termes d'expertise.

Les élus donnent leur accord de principe pour intégrer le réseau des médiathèques de Roannais Agglomération

#### **8- Mobilier garderie**

Mme Déplace annonce que le mobilier est entièrement réceptionné et installé.

#### **9- Terrain de foot : travaux et éclairage**

Travaux de main courante : les cages amovibles ont été remises à la bonne distance en vue de l'homologation.

Les responsables du club Nord Roannais Foot ont renouvelé 2 demandes à la municipalité :

- Transformation du bâtiment buvette afin de créer une salle de réunion
- Mise aux normes de l'éclairage du terrain de foot :  
L'actuel éclairage est gênant, et crée des fausses ombres, il ne permet pas le déroulement de matchs en nocturne.  
L'éclairage n'a pas de norme pour les matchs critérium toutefois la norme de 120lux est nécessaire pour les autres niveaux, jusqu'en D2.  
Mme le Maire a donc interrogé le SIEL afin d'obtenir le chiffrage de l'installation d'un tel équipement.

Mme le Maire donne lecture de la lettre de remerciements des élèves du projet Bee Green suite à l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **10- Médecin**

Le docteur Roméo Bodéa est inscrit à l'ordre des médecins donc a le droit d'exercer en France.

#### **11- Proposition formation cimetière**

Mme le Maire propose aux élus la tenue d'une formation sur la gestion du cimetière. Elle aura lieu fin mars début avril. Le dispositif DIF élus sera mobilisé pour son financement.

#### **12- Demande d'Emmaüs**

Mme le Maire fait part de la demande du Comité d'amis d'Emmaüs qui a pour projet l'arborisation du parking à Mably. Pour ce faire il demande aux communes d'offrir un arbre.  
Après renseignements auprès de PJA, le cout d'un arbre en motte est d'environ 150€

Les élus acceptent d'offrir un arbre pour l'arborisation du parking d'Emmaüs : 2 oppositions, 12 voix pour.

#### **13- Compostage collectif**

Mme Bajard fait part d'une demande d'une habitante de la Résidence Marguerite concernant le dépôt des déchets verts alimentaires dans le bac des ordures ménagères. Mme le Maire annonce que le compostage collectif sera déployé courant 2024.

Séance levée à 21h20

Le Secrétaire de séance



Mis en ligne sur le site le :

**27 FEV. 2024**

Le Maire

